

Séance du 28 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. PARILLAUD Olivier, Maire.

Présents : PARILLAUD Olivier, BERNARDON Nathalie, GODARD Yannick, MARTIN Marilène, BOURBON Evelyne, COTE Yannick, POZUN Daniel, CELEGATO Léticia, GALAIS Alban.

Absentes excusées : MERCIER Christiane a donné pouvoir à PARILLAUD Olivier, BOURCY Isabelle a donné procuration à BERNARDON Nathalie.

Secrétaire de séance : COTE Yannick

Achat de matériels

Après avoir étudié les différents devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir :

- L'entreprise Cloué d'un montant de 1 581.45 € ttc concernant l'achat d'un taille haie thermique, d'un réciprocauteur, d'une débroussailleuse à dos, d'un souffleur à main thermique et d'une tronçonneuse,
- L'entreprise Espace Emeraude d'un montant de 157.30 € ttc concernant l'achat d'un compresseur avec soufflette.

Achat de vêtements de travail

Après avoir étudié les différents devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir :

- l'entreprise Bricomarché d'un montant de 218.40 € ttc concernant l'achat d'une paire de chaussure de sécurité, de deux pantalons, de deux blousons et d'une paire de botte,
- l'entreprise AEB d'un montant 81.10 € ttc concernant l'achat d'une parka de signalisation.

Achat de signalisations verticales

Après avoir étudié les différents devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir l'entreprise Lacroix d'un montant de 1 068.52 € ttc concernant l'achat de 12 panneaux de signalisations.

Achat de linge de lit

Après avoir étudié les différents devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir l'entreprise Manutan Collectivités d'un montant de 1 292.23 € ttc concernant l'achat de housses de couettes, draps housses et taies d'oreillers pour le gîte.

Décision modificative

Afin de régler les acquisitions de matériels et de panneaux de signalisation, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits aux articles correspondants de la façon suivante :

- | | |
|---|-----------|
| - Article 2156-41 « matériel et outillage » | + 800 € |
| - Article 2188-41 « autres » | + 200 € |
| - Article 2131-51 « bâtiments publics » | - 1 000 € |

Le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

Choix de l'architecte pour les travaux de rénovation de la mairie

Deux architectes ont été consultés, Mme Joliet Elise et Espace Pluriel.

Mme Joliet n'a pas souhaité répondre, elle indique avoir une forte charge de travail.

Espace Pluriel a fait une offre de prix à 11 %.

Le Conseil Municipal souhaite avoir d'autres propositions d'architectes afin de pouvoir prendre une décision.

Choix d'un porte-drapeau

M. Rocha Emmanuel s'est manifesté pour être porte-drapeau, le Conseil Municipal est favorable à cette proposition. M. Laluc Gérard reste porte-drapeau tant qu'il pourra le faire. En cas de nécessité ou d'absence, il sera remplacé par M. Rocha Emmanuel.

Devis de réparation de la chaudière de la mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir le devis de M. Laville Michel d'un montant de 451.58 € ttc concernant la réparation de la chaudière de la mairie.

Demandes de l'association « Les Jardins de la Loubière »

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'annulation de la fête des plantes les 3 et 4 octobre 2020. L'association avait demandé l'achat de trois poubelles et de faire une modification au niveau de la commande de l'évier des toilettes de la salle polyvalente.

Courrier reçu du Syndicat Intercommunal d'Equipements Scolaires du Collège de Vallon en Sully

M. le Maire donne la lecture du courrier du Syndicat Intercommunal d'Equipements Scolaires du Collège de Vallon en Sully, l'enfant LAMARQUE Florentin a fréquenté ce collège durant l'année scolaire 2019-2020, une participation de 141 € nous est demandée. Le Conseil Municipal refuse de prendre en charge cette somme du fait qu'elle participe également aux équipements scolaires du syndicat des collèges de St Amand.

Questions diverses :

Courrier de l'association Spirit Country Dancers

L'association Spirit Country Dancers souhaite une réduction de 75 € sur le prix de la location annuelle de la salle polyvalente de 250 €, du fait de la crise sanitaire, elle n'a pas utilisé la salle pendant trois mois (de mars à juin). Le Conseil Municipal ne souhaite pas accorder de réduction, il serait contraint de l'appliquer également aux différentes associations.

Changement d'emplacement de la boîte à lettres de la Poste

Suite à la visite de M. Leclan, la Poste est d'accord pour changer l'emplacement de la boîte à lettres, celle-ci sera installée à côté du parking de la salle polyvalente et nous fait part de la suppression de celle située à la Roche en raison de la baisse de fréquentation.

Plan de financement – remise en état de la voie communale des Champs de la Chapelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Laumonier concernant la réfection de la voie communale des Champs de la Chapelle pour un montant de 5 653.13 € ht. Le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR, définit son plan de financement ci-dessous et autorise M. le Maire à déposer le dossier auprès des services de l'Etat.

| | |
|--|------------|
| Travaux de remise en état de la voie communale des Champs de la Chapelle | 5 653.13 € |
| Subvention de l'Etat – DETR 40 % | 2 261.25 € |
| Reste fonds propres de la Commune | 3 391.88 € |

Plan de financement – achat de signalisations verticales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Lacroix concernant l'achat de signalisations verticales pour un montant de 890.43 € ht.

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide du Département du Cher dans le cadre des amendes de police, définit son plan de financement ci-dessous et autorise M. le Maire à déposer le dossier auprès des services du Département du Cher.

| | |
|--|----------|
| Acquisition de panneaux de signalisations | 890.43 € |
| Subvention du Département du Cher – amendes de police 50 % | 445.21 € |
| Reste fonds propres de la Commune | 445.22 € |

Repas de fin d'année des personnes âgées

En raison de la crise sanitaire, le repas de fin d'année n'aura pas lieu, des colis seront confectionnés pour les personnes âgées. Une réunion du CCAS aura lieu le lundi 12 octobre prochain à 18h.

Achat de miscanthus

Une commande de 30 m3 de miscanthus sera passée auprès de M. Lacombe Michel au prix de 20 € le m3, la livraison sera gratuite.

Réunion Euroschool

Mme Bernardon Nathalie a participé à la réunion organisée par Euroschool et a donné un bref compte-rendu.

Arrêt de travail de Mme Simon

Mme Simon, en arrêt de travail du 31 juillet au 14 septembre, est actuellement en congé jusqu'au 5 octobre 2020. Elle doit passer une visite de la médecine du travail avant sa reprise.

Référent ambroisie

Mme Bernardon Nathalie a été nommée référent ambroisie.

Fleurissement

M. le Maire a donné le résultat du classement effectué par le jury communal de fleurissement composé d'un conseiller municipal (M. Cote Yannick) et deux personnes extérieures. Un prix sera remis lors des vœux de la municipalité.

Réunion Vélo route

M. Parillaud Olivier a assisté et a fait part de la réunion organisée à Argenton dans le cadre du vélo route.

PARILLAUD Olivier

BERNARDON Nathalie

GODARD Yannick

MARTIN Marilène

BOURBON Evelyne

MERCIER Christiane

COTE Yannick

BOURCY Isabelle

POZUN Daniel

CELEGATO Léticia

GALAIS Alban